

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères reçues sur le site WEBENCHERES de la Ville d'AIX EN PROVENCE.

Elles définissent les conditions de bonne utilisation du site d'enchères.

En cochant "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente" au moment de l'inscription sur le site ou avant la saisie d'une enchère, **l'enchérisseur potentiel confirme et accepte toutes les dispositions de ces Conditions Générales.**

1 - Conditions d'inscription

1 - Pour pouvoir utiliser WEBENCHERES, l'utilisateur doit être préalablement inscrit. L'inscription sur le site est gratuite. Pour accéder au formulaire d'inscription, l'acheteur potentiel doit cliquer sur la rubrique "S'INSCRIRE". Si son inscription est validée, il recevra sur sa boîte de messagerie un identifiant (ou login) et un mot de passe.

L'identifiant et le mot de passe transmis sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers.

L'acheteur autorisé doit prendre toutes les mesures pour assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il est responsable des actes et agissements de toute personne utilisant son compte, même à son insu. Il s'engage à signaler dans les plus brefs délais à la Ville d'AIX EN PROVENCE toute utilisation frauduleuse de son compte, de son identifiant ou de son mot de passe à l'adresse : **ventes_encheres@mairie-aixenprovence.fr**

2 - Une fois authentifié, l'utilisateur a la possibilité d'enchérir. Dès lors, toute enchère enregistrée sur nos serveurs, passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides, sera réputée authentique et valable.

3 - Seules les personnes morales et personnes physiques, publiques ou privées, disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent s'inscrire. **Les mineurs ne sont pas autorisés à s'inscrire.**

2 - Suspension ou clôture de l'inscription

L'enchérisseur est seul responsable de la validité des informations communiquées à la personne publique : numéro de téléphone, adresse physique et électronique.

Sans exclure d'autres dispositions coercitives, la Ville d'AIX EN PROVENCE, et ce par le biais du site WEBENCHERES, se réserve la possibilité de mettre fin temporairement ou définitivement à l'inscription de l'utilisateur :

- si les informations communiquées lors de l'inscription ne correspondent pas à la réalité (adresse erronée, identité erronée....)
- s'il ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales de vente,
- si les enchères qu'il réalise ne sont pas effectuées dans le but d'acheter un bien et s'avèrent être de nature à perturber le bon fonctionnement du site,

– s'il est vérifié que son identifiant et son mot de passe ont été transmis à des tiers.

3 - Gestion des enchères

1 - **Retrait d'une annonce** : En cas de force majeure, la Ville d'AIX EN PROVENCE conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.

2 - **Retrait d'une enchère** : La Ville d'AIX EN PROVENCE se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.

3 - **Information sur les produits** : Utilisateurs et enchérisseurs peuvent obtenir des informations complémentaires sur les produits en adressant un mail à l'adresse suivante : **ventes_encheres@mairie-aixenprovence.fr**

Des visites sur place peuvent être organisées, aux dates et heures qui seront fixées par les services de la Ville d'AIX EN PROVENCE au moment de la mise en vente des biens.

Les photographies présentes sur le site sont employées à titre d'information et sont non-contractuelles et les caractéristiques techniques sont le cas échéant données à titre indicatif.

4 - **Interruption du service** : En cas de problème technique, dûment constaté par l'hébergeur, qui rend impossible l'accès à une enchère à moins de 4 heures de sa clôture, la Ville d'AIX EN PROVENCE se réserve le droit de prolonger la période d'enchère ou d'annuler l'enchère pour la relancer ultérieurement.

La Ville d'AIX EN PROVENCE n'est pas tenue d'assurer le suivi des questions relatives au fonctionnement du site.

4 – Droits et Obligations de l'utilisateur

1 - A la clôture des enchères pour un bien, si ladite offre d'achat correspond à l'enchère la plus élevée, **la vente est réputée parfaite**, c'est-à-dire que l'acheteur doit acheter le bien à la Ville d'AIX EN PROVENCE qui s'engage en retour à vendre le bien à l'acheteur, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

L'acheteur est informé par la Ville d'AIX EN PROVENCE, via un mail de confirmation statuant sur les lots remportés, des modalités de retrait et de paiement.

Ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent se rétracter, sauf dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, la Ville d'AIX EN PROVENCE sera libérée de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

2 - En utilisant WEBENCHERES, l'utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action de nature à perturber le fonctionnement du site. Il accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier nos pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans notre consentement express préalable et écrit.

3 - L'utilisateur s'engage à respecter les lois, les règlements et normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de nos services, à l'enchérissement comme à l'achat.

4 - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et gérer leur modification ou leur suppression (cf. point 10 ci-après).

5 - Conditions spécifiques aux ventes aux enchères

Tous les amateurs, à l'exception des personnes qui ont été exclues des ventes webenchères, peuvent enchérir.

Cependant, les enchères peuvent être restreintes à des catégories déterminées de professionnels pour certains biens dont la vente est soumise à des règles spéciales. Ainsi, la vente de certains articles ou lots peut être réservée aux professionnels.

Dans tous les cas, pour les personnes morales, la finalisation de la vente aux enchères est subordonnée à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie:

- De l'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou au Répertoire des Métiers (extrait D1) datée de moins de 6 mois ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine.

- De l'attestation d'inscription au répertoire SIREN, si la personne est un auto-entrepreneur

- Des statuts de l'association, si la personne représente une association.

Si le soumissionnaire est une société ou une association, il convient de présenter l'original et de déposer une copie d'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ou l'association.

Cette vente aux enchères est également subordonnée pour les professionnels de la déconstruction automobile à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie de leur agrément en cours de validité ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine.

A défaut de présentation de ces documents, la vente sera considérée comme résolue et le bien restera la propriété du vendeur.

Les personnes dont le compte a été temporairement ou définitivement suspendu ne doivent pas utiliser ce site.

6 - Modalités de paiement

Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros nets de taxe.

Au terme de l'enchère, la Ville d'Aix en Provence adresse à l'acheteur un mail pour lui signifier le numéro de référence attribué au bien acquis et lui demander de régler son achat dans les plus brefs délais (10 jours maximum) à la Trésorerie Municipale, l'Atrium boulevard du coq d'argent 13098 Aix en Provence cedex 2. **Il devra se munir du bon de retrait (disponible à partir du courriel de confirmation) et d'une pièce d'identité, ainsi que, pour les personnes morales, des pièces listées dans l'article 5 « Conditions spécifiques aux ventes aux enchères ».**

Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement ne sera acceptée :

- Espèces à la Trésorerie Municipale, acceptées jusqu'à 300,00 Euros

- Paiement par virement sur le compte de la Trésorerie Municipale (le RIB sera transmis à la demande)

*** Indiquer en référence du virement la mention suivante :**

"Webenchères Ville d'Aix en Provence /code article /Nom /Prénom (ou société)"

*** Informer par mail du virement effectué**

- Chèque personnel à l'ordre du Trésor Public, accepté jusqu'à 500,00 Euros, dans une enveloppe comportant en haut à gauche la mention "Enchères Internet" (fournir le numéro de référence du bien acquis).

A noter que ce mode de paiement est soumis à un délai supplémentaire de vérification, par le Trésor public, de la bonne provision du chèque.

- Chèque certifié à l'ordre du Trésor Public à partir de 500,00 Euros

- Chèque de banque à l'ordre du Trésor Public à partir de 1500,00 Euros

- Pour les débiteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans les trente (30) jours après l'émission du titre de recette. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien sera remis à la vente. Fournir le numéro de référence du bien acquis et informer par adresse mail du virement effectué.

- Carte bancaire au guichet de la Trésorerie Municipale

En cas de non paiement du (des) bien(s) remporté(s) dans les délais impartis, l'enchérisseur s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Trésor public ainsi qu'au blocage de son compte webenchères.

7 - Retrait du bien et garantie

a. Retrait du bien

Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acheteur. **Il n'interviendra qu'après règlement des lots achetés.**

Sauf avec accord express d'un administrateur des services de la Ville d'AIX EN PROVENCE, l'acheteur est tenu de retirer le ou les lots après paiement dans les délais fixés par les présentes Conditions générales de Vente.

Les biens seront à retirer sous 15 jours après paiement aux dates et lieux convenus avec les services de la Ville d'AIX EN PROVENCE. L'acheteur devra se présenter avec le récépissé de paiement délivré par la Trésorerie et le bon de retrait (disponible à partir du courriel de confirmation).

Le bien sera enlevé en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. Aucune assistance technique ne sera fournie par la Ville d'AIX EN PROVENCE pour la prise en charge du bien vendu.

En cas de non retrait du bien, plus de 15 jours après le paiement (ou encaissement), et après mise en demeure restée sans effet, la Ville d'AIX EN PROVENCE pourra remettre le produit à la vente sans remboursement du prix versé.

b. Absence de garantie

Les biens vendus ne bénéficient pas de garantie ni de vice caché et ni de fonctionnement. Les acquéreurs sont réputés avoir une connaissance exacte des biens vendus, vouloir les acquérir à leurs risques et périls et les agréer dans l'état où ils se trouvent au moment de la clôture de la vente.

Aussi appartient-il à l'enchérisseur de se renseigner sur les normes techniques et juridiques en vigueur pour l'utilisation du matériel qu'il envisage d'acquérir. Le vendeur ne pourrait être tenu pour responsable de l'absence de conformité du matériel avec les normes actuellement en vigueur.

8 - Litiges

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de difficultés pour l'application des présentes, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

A défaut d'accord, en cas de litige résultant de l'application des clauses des présentes Conditions Générales, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Marseille situé :

22,24, rue de Breteuil

13281 Marseille cédex 06

9 - Modification des Conditions Générales de Vente

La Ville d'AIX EN PROVENCE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne une nouvelle version sur le site pendant une période de non mise en vente.

Dans l'hypothèse où la Ville d'AIX EN PROVENCE se trouverait dans l'obligation de modifier les Conditions Générales pendant une période d'enchères, elle préviendra par mail tous les enchérisseurs concernés.

10 - Mentions légales : la loi informatique et libertés

Les informations qui concernent les enchérisseurs potentiels sont destinées à la Ville d'AIX EN PROVENCE.

La Plate-forme WEBENCHERES de la Ville d'AIX EN PROVENCE répond aux conditions posées par la norme simplifiée n° 48 relative à la gestion de fichiers de clients et de prospects (délibération de la CNIL n°2005-112 du 7 juin 2005).

Nous nous engageons à respecter les dispositions de la loi informatique et libertés (article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978). En conséquence, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour exercer ce droit :

- modification ou rectification possible en ligne en cliquant sur la rubrique "Mon compte"

– suppression du compte : Vous pouvez exercer votre droit de suppression en adressant un courriel à l'adresse suivante support@webencheres.com

Les informations transmises par les enchérisseurs potentiels ne sont jamais vendues ou communiquées à des tiers. Elles sont exclusivement utilisées dans le cadre des nécessités des enchères que feront les potentiels acheteurs.

Déclaration auprès de la CNIL :

Numéro de déclaration: 1398677